



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnsr.fr – Web : www.sntrs.fr

N°333 du 20 mai 2023

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive du 11 mai 2023

- Rapport introductif à la CE du 11 mai 2023
- Relevé de décision et votes de la CE
du jeudi 11 mai 2023

Rapport introductif à la CE du 11 mai 2023

Par Josiane Tack

Les mobilisations dans le cadre de la réforme des retraites.

- Les luttes sur les retraites passées et après comment continuer ?

Nous assistons à un mouvement d'une ampleur inédite :

- inscrit dans le temps depuis le 19 janvier 2023 ;
- largement soutenu par la population et le monde du travail ;
- une intersyndicale inter-pro unitaire depuis le début du mouvement ;

Cette situation génère un mouvement d'ampleur lors des temps forts, mais la continuité entre chaque temps fort est plus compliquée à mettre en place. En effet, le cadre unitaire n'existe plus durant ces périodes.

Des secteurs professionnels sont cependant en grève reconductible entre les temps forts, par ex. les éboueurs de certaines agglomérations au niveau de la fonction publique territoriale.

Des actions « coup de poing » sont aussi bien médiatisées comme au niveau de la culture.

Des comités de mobilisation se sont créés dans différents sites universitaires. Certaines universités sont longtemps restées fermées. Les mouvements des jeunes dans les lycées et les universités ont existé sans pour autant se propager de manière massive sur tout le territoire.

La difficulté est bien « comment entrainer sur la durée et de manière continue la lutte contre cette réforme » ?

Comment toucher l'économie sans perdre son salaire : bloquer les centrales d'achat à 5 h du matin !

D'autres formes de contestation voient le jour mais qui n'ont aucun impact sur l'économie comme les concerts de casserole, qui marquent des temps plutôt festifs mais aussi médiatiques. A tel point qu'ils sont régulièrement interdits comme au début des déplacements de Macron par le préfet de l'Hérault lors de la venue de Macron à Ganges ! Même les casseroles sont interdites par le pouvoir !

Trêve de plaisanterie, le pouvoir politique est concentré entre les mains du président de la république, de plus en plus enfermé dans sa logique autoritaire et répressive. Nous sommes en pleine crise politique mais aussi crise de régime et démocratique.

Sans compter les violences policières qui émaillent les manifestations.

Le rôle du parlement a été largement bafoué, il n'est pas nécessaire de s'y appesantir ici.

Ce qui se passe en France, est très largement commenté et médiatisé dans la presse internationale et pas dans des termes élogieux en ce qui concerne le pouvoir ! Avec entre autre une forte dénonciation des violences policières qui sont le lot des manifestations même si elles avaient épargné le début du mouvement.

Pendant ce temps, sans faire de bruit, le patronat et le capital sont les principaux bénéficiaires de la réforme des retraites.

Sur le champ politique, le pouvoir fait le jeu de l'extrême droite (qui n'a pourtant pas besoin de ça pour parader) en s'appropriant leur fonds de commerce. En effet il reprend régulièrement les thématiques chères au RN, avec récemment, la déclaration de Bruno Le maire sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales en visant explicitement la population originaire du Maghreb.

Pour finir sur une note positive, la période que nous traversons, nous permet d'engranger des adhésions dans tous les syndicats de la CGT. Adhésions de convictions, adhésions de jeunes actifs qui devraient contribuer aux renouvellements des forces militantes, à nous d'intégrer ces nouveaux camarades.

Revenons à la lutte : le temps fort le 1^{er} mai est maintenant dernière nous. Cette journée a été annoncée par les syndicats comme « historique ». Elle a tenu ses promesses.

En attendant le 1^{er} mai, et pour répondre aux provocations permanentes du pouvoir et en particulier d'Emmanuel Macron, l'ensemble des organisations syndicales avait décidé de couper court à toute discussion, et donc de réunions avec le pouvoir et ses représentants.

Pour répondre à ce mot d'ordre, dans la fonction publique sur le versant de l'État les réunions avec les ministères et les établissements sont boycottées. Le même boycott a été pratiqué dans notre ministère et avec nos directions d'établissement.

Pour compléter ce tableau, un appel aux initiatives locales ou au sein des branches professionnelles a été lancé durant toute cette période appel repris par les cheminots le 20 avril par exemple.

Sur le plan législatif, le deuxième RIP s'est vu retoquer sans surprise le 3 mai. L'autre action législative est le dépôt d'un projet de loi pour l'abrogation de la réforme, déposé par le groupe parlementaire LIOT. Le 8 juin, les dés seront jetés concernant l'adoption ou non de cette loi.

Le prochain temps fort de mobilisation est donc fixé le 6 juin pour dire que notre colère n'est pas passée et soutenir ce projet de loi.

Cependant, cette dernière piste ne doit pas nous laisser croire que la solution viendra du côté du droit, nous avons bien vu comment le conseil constitutionnel n'a retenu que le pire de la loi sur la réforme des retraites.

La solution dépend de notre capacité à résister, encore et encore contre le rouleau compresseur antisocial qui nous est imposé.

La lutte ne s'arrêtera pas à la réforme des retraites. L'inflation galopante, le caractère indigent de nos salaires, la dégradation des services publics, les difficultés grandissantes à se faire soigner dans le 7ème pays le plus riche de la planète sont autant de sujets qui vont faire exploser le peuple et non la foule, n'en déplaise à Macron. Nous n'allons pas rentrer dans le jeu des 100 jours de Macron !

Sur la question de la politique salariale, il est hors de question de se laisser imposer encore une fois un calendrier pour négocier des bouts de ficelle !

Nous assistons à un effondrement du pouvoir d'achat.

La revalorisation du smic a eu lieu le 1^{er} mai, de ce fait, le phénomène des tassements des grilles est encore plus pressant au niveau catégorie B et C. Mais la catégorie A est aussi impactée ! Elle n'est plus qu'à 2 % au-dessus du SMIC (7 points d'indice, 34€ brut). La fonction publique n'est plus du tout attractive, du coup elle a de plus en plus de mal à recruter. On assiste à un effondrement des concours sur toute la FP et aussi bien sûr dans les organismes de recherche.

Par un courrier adressé aux SG de l'UFSE, Guerini annonce le relèvement du minimum de traitement dans la FP.

« Compte-tenu de l'évolution des prix à la consommation, le SMIC sera revalorisé de 2,19% au premier mai. Il nous appartient d'en tirer les conséquences pour qu'aucune rémunération dans la Fonction publique ne soit inférieure au SMIC. Je tiens à vous informer que le Gouvernement assurera cette mise à niveau, non par le simple versement d'une indemnité différentielle, mais en revalorisant à due proportion les indices de rémunération impactés. Le minimum de traitement, aujourd'hui fixé à l'indice majoré 353 (indice brut 385), sera donc porté à l'indice majoré 361 (indice brut 397). »

Nous devons prendre l'initiative en ce qui concerne les rémunérations des agents publics avec une plateforme revendicative, l'UFSE doit être moteur dans cette bataille. Nous devons imposer l'augmentation du point d'indice.

Sur la rémunération et les carrières, il est inenvisageable d'entrer dans un cycle de discussions au cours duquel les représentants syndicaux des personnels devraient une fois de plus se contenter d'émettre des avis et propositions dans le cadre de concertations se concluant par des arbitrages unilatéraux décrétés par le gouvernement.

Ce sont bien des négociations qu'il nous faut imposer, en prenant appui sur le rapport de force créé depuis janvier, qui porte sur un champ revendicatif qui va bien au-delà des retraites. Construire une démarche unitaire la plus large possible pour gagner une telle perspective serait un point d'appui déterminant.

Le sujet des salaires est présent dans toute l'Europe, le gouvernement allemand a signé un accord avec les syndicats de fonctionnaires allemands pour revaloriser de 5,5 % les salaires avec un minima de 350 euros par mois alors que les syndicats demandaient 10,5 % et un minima de 500 euros. Il est à noter que cet accord est intervenu après plusieurs mouvements de grèves dans des secteurs publics allemands. Il ne s'agit pas de primes, mais bien d'une augmentation de salaire qui vient d'être obtenu par les syndicalistes allemands.

Il est important de lier la bataille retraite/salaire.

Pour parler d'une négociation en cours : La protection sociale complémentaire :

L'UFSE a eu un échange avec la DGAFP la semaine dernière. La direction de la fonction publique envisage de découpler la prévoyance de la santé au moins pour 6 mois. Les négociation santé pourrait aussi être allongée pour avancer correctement sur ce sujet. Nous devons regagner du temps sur les accords sur les volets santé et prévoyance. Il n'est pas possible d'avoir un accord sur le volet santé qui soit décorrélé de la prévoyance, or la négociation sur la prévoyance n'a pas commencé au niveau du ministère de la FP. Les systèmes « santé » ont été construits dans le but d'un couplage avec la prévoyance. Il semblerait que la CGT soit en mesure de gagner des avancées statutaires sur la prévoyance. En effet, le ministère serait intéressé par les propositions sur l'invalidité proposées par la CGT.

La pression qui avait été mise par les directions des ministères sur les négociateurs ministériels pour tenir un agenda de négociation beaucoup trop serré, vient de céder : c'est une bonne chose.

La réunion PSC de notre champ s'est tenue le 9 mai. Nous avons obtenu, pour l'instant de manière orale que la question de boucler le dossier fin juin, n'était plus d'actualité et nous avons pris la main sur les négociations. C'est nous qui avons imposé l'ODJ de cette réunion. En effet, la CGT est moteur dans l'élaboration d'un travail intersyndical, qui nous a permis d'envoyer un document de travail sur le choix des options en amont de la réunion, et de fait de prendre la main. Nous allons continuer sur cette lancée, la prochaine intersyndicale est prévue vendredi après-midi pour préparer le sujet retraite de la réunion avec le ministère de lundi prochain. Nous travaillons à un rythme soutenu mais espérons bien maintenir la pression sur le ministère.

Hier, nous avons eu une réunion ministérielle sur le suivi du protocole d'accord, où nous avons fait une déclaration liminaire qui va être publiée, je n'en dirais que deux mots. Pendant que le ministère et la CDFT se satisfont de l'avancée de ce protocole nous avons dénoncé entre autre que :

Depuis la signature de ce protocole (fin 2020), nous avons perdu 10 % de pouvoir d'achat ! Le SMIC a été revalorisé de 13,5 %, quand le point d'indice n'a été augmenté que de 3,5 %...

Je vous invite à lire ce communiqué qui est présent sur table

Sans transition : je vous propose de laisser la place au débat

Relevé de décision et votes de la CE du 11 mai 2023

Ordre du jour :

- Actualités
- Compte rendu du Congrès confédéral du 27 mars au 31 mars
- Délégation pour le Congrès de la FERC-CGT du 22 au 26 mai 2023 (7 délégué.e.s) + amendements + candidatures SNTRS-CGT à la CEF et à la CFC
- Présentation des listes pour les élections au CS et aux CSI + présentation du projet de profession de foi : amendements et validation
- Vote sur le lieu d'hébergement pour le prochain Congrès
- Questions diverses

Président de séance le matin : Patrice Morales et l'après-midi, Amélie Hugot

1. Actualités

Rapport introductif par Josiane Tack et Patrick Boumier

Suivi de débats :

- Visite du DGDR LE 23/05/2023 avec une action de la CGT à Toulouse
- Journée des nouveaux entrants : le 16/06/2023 à Toulouse ; Préparation en GT un cahier des charges sur ce que souhaitent les sections en terme logistique et moyens mis à disposition dans les délégations pour les différents souhaits d'intervention (stand, projection diaporama, salle d'échanges...) ; envoyer un message aux sections et régions afin de connaître les programmations des dates de journées des nouveaux entrants
- Cas de harcèlement sexuels à Toulouse – préparation d'un tract et l'envoi sur la liste de diffusion de la CE
- Prévu une formation syndicale en juin ou à la rentrée à tous les agents de la Délégation Midi-Pyrénées, présenté par Michel Pierre, Daniel Steinmetz et Jean Kister
- Points sur les élections du CAES : plus de 11 % ont voté, faire une relance à tous les agents
- Problème corps des IR et TECH : Réflexion à faire pour une communication à venir
- Une communication à venir sur la PSC
- Relancer toutes les sections et régions pour connaître les délégations qui n'ont pas organisé de journée des nouveaux entrants
- Campus Bellevue : faire une AG pour le personnel en intersyndical
- Information INSERM Election CAES : Mettre dans le cahier des charges pour relancer les agents qui n'ont pas voté
- Bilan - Parité au concours interne 2023 : proposition à Guillaume Fleith de faire un texte pour le BRS ; une communication sur le concours interne de la BAP J (proposé par la section Provence Corse) va partir prochainement

2. Présentation des listes pour les élections au CS et aux CSI + présentation du projet de profession de foi : amendements et validation

Amendement de la profession de foi et vote : 26 votants et 26 POUR

Présentation de la liste des candidatures CSI du collège C qui est complète et des collèges A et B

3. Vote sur le lieu d'hébergement pour le prochain Congrès

Présentation par Habiba Berkoun

Ordre croissant	Hebergement	Estimation financement total	Part Section et National		Dates proposées pour le congrès
1	La Bastide des Joncas à Martigues (13)	40 749,00 €	Section	36 400,00 €	NON
			National	6 000,00 €	
2	Village le Conquérant à Dives/Mer (14)	58 930,00 €	Section	36 400,00 €	30/09-4/10/2024, 07-11/10/2024, 14-18/10/2024, 04-08/11/2024
			National	21 530,00 €	
3	Benoit Frachon (91)	58 938,00 €	Section	36 400,00 €	07-11/10/2024 ou 14-18/10/2024
			National	21 538,00 €	
4	Village Cévéo de Gruissan à Gruissan (11)	62 530,00 €	Section	36 400,00 €	21-25/10/2024 (<i>Toussaint du 19/10 au 4/11/2024</i>)
			National	25 130,00 €	
5	Village L'escandille (38)	64 402,00 €	Section	36 400,00 €	sauf la date du 7-10/11/2024
			National	27 002,00 €	
6	Club Belambra à Dourdan (91)	67 218,00 €	Section	36 400,00 €	11-15/11/2024 (à modifier pour la semaine du 18-22/11/2024)
			National	29 818,00 €	
7	Domaine de l'Agecrof à La Napoule (06)	67 616,00 €	Section	36 400,00 €	7-11/10/2024
			National	30 216,00 €	
8	CIARUS à Strasbourg (67)	73 109,00 €	Section	36 400,00 €	entre octobre et novembre (à définir)
			National	38 405,00 €	

21 votants sur les choix en jaune :

Centre Benoit Frachon (3) : **19 POUR**

Village le Conquérant (2) : **1 POUR**

Village de L'Escandille (5), et Club Belambra (6) : **0 POUR, une abstention**

Le choix s'est porté sur le Centre Benoit Frachon, le centre de formation de la CGT qui se trouve à Gif-sur-Yvette

4. Délégation pour le Congrès de la FERC-CGT du 22 au 26 mai 2023

(7 délégué.e.s) + amendements + candidatures SNTRS-CGT à la CEF et à la CFC

7 délégué.e-s :

- Patrick BOUMIER
- Virginie DETOURNAY
- Valérie DESSIRIER
- Nézi Miladi
- Josiane TACK
- Sophie TOUSSAINT-LEROY (retraîtée)

Délégué.e.s sortant.e.s :

- Lorena KLEIN
- Jean KISTER
- Philippe BOUYRIES

Candidatures pour la CEF et CFC :

CFC : Jean KISTER

CEF :

- Patrick BOUMIER
- Valérie DESSIRIER
- Lorena KLEIN
- Nézi Miladi

Vote Délégué.e-s et candidatures : **22 VOTANTS et 22 POUR**

Les amendements des sections présentés par Patrick Boumier :

VOTE Rapport d'Activité 21 votants : 21 pour

Amendements/document d'orientation du 14^{ème} congrès FERC-CGT

Vote de la CE, 11 mai 2023

« Rés0 1

- § 6 : **(Marseille)** Remplacer par : « Les décisions politiques **de destruction** des services publics, la gestion calamiteuse de la situation sanitaire (conseil de défense, casse des hôpitaux) **autant que les manquements et la compromission des décideurs publics autour des enjeux économiques, environnementaux et sociaux** et l'inaction climatique ont amplifié le contexte de crise. »

Argumentaire :

- Le terme d'assèchement ne convient pas... nous n'en sommes pas à une « déshydratation » des services publics mais réellement à leur destruction. Cette destruction repose sur différentes approches :
 - Modifications des champs de compétences (fusion, déconcentration, réorganisation etc...)
 - Altération des moyens (financiers et emplois),
 - Pilotage par des indicateurs purement économiques,
 - Privatisation des bénéfices et vente (braderie) du patrimoine et des valorisables du service public
- Dans le cadre présent, l'impact sur la crise ne saurait être limité à « l'inaction climatique ». Il existe de nombreux items « environnementaux » qui ont et vont peser sur la crise sociale et économique du pays et qui ne relèvent pas uniquement des questions climatiques. Exemple : la pollution et les négligences de l'Etat face aux grands groupes industriels qui s'affranchissent des règles environnementales, économiques et sociales... cadre confirmé par le pt 9.

Par conséquent il nous semble important de repositionner les enjeux en amendant ainsi.

VOTE 22 votants : vote pour à l'unanimité

- § 7 : **(Marseille)** Remplacer par : « Le contexte de crise sociale **et économique environnementale et écologique** démontre la nécessité de revaloriser le travail et de redévelopper les services publics. »

Argumentaire :

La crise « environnementale, climatique et écologique » est un enjeu important voir majeur. Pour autant il n'est pas pertinent de le servir à toutes les sauces.

C'est avant tout la crise économique et sociale qui exige une revalorisation du travail et de redévelopper les services publics.

VOTE 22 votants : vote pour à l'unanimité

- § 10 : **(Marseille)** Préciser : « Le service public d'éducation de la maternelle à l'université est particulièrement attaqué, par les baisses de moyens et les réformes libérales et réactionnaires. Les acteur·rices de la formation professionnelle, initiale et continue, sont **soumis-es en à des** concurrences **stériles**. »

Argumentaire :

La mise en concurrence n'est pas toujours considérée comme négative. Il importe dans le contexte en question d'en souligner la valeur :

- § 10 Ajout : **(Villejuif)** « Le service public d'éducation de la maternelle à l'université, ainsi que celui de la recherche, sont... attaqués... »

Note : les deux amendements peuvent être fusionnés.

VOTE 22 votants : votre pour à l'unanimité

- § 15 : **(ESPCI)** rajouter à la fin : « Ils visent à complètement individualiser les rémunérations et opposer les salariés entre eux. La FERC exige l'intégration du RIFSEEP et du RIPEC dans le salaire entre autres pour le calcul des retraites »

VOTE 20 votants : 20 POUR et 1 abstention

- § 19 : **(Marseille)** Modifier : « Pour le service public : le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, son indexation sur les prix à la consommation, l'ouverture de véritables négociations salariales annuelles et la **revalorisation** de toutes les grilles. »

Argumentaire :

la « Reconstruction des grilles » peut impliquer de remettre en cause certains principes fondamentaux relatif à la référence aux qualifications (exemple : fusion de grade/corps, désindexation des grilles du niveau de qualification, etc...). Il est plus sage et pertinent de parler de « revalorisation » pour ne pas laisser interpréter autres choses...

VOTE : abandon de la section

- § 37 : **(ESPCI)** rajouter à la fin : « Avec l'UFSE, la FERC le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires, notamment pour les avancements ... »

VOTE 21 votants : 20 POUR et 1 abstention

- § 39 : **(ESPCI)** rajouter à la fin : « La FERC CGT demande l'abrogation de la loi travail et de la loi de transformation de la Fonction publique et la fusion des CHSCT dans les autres instances, baissant les moyens, au détriment de la mission SCT et de toutes les autres missions et le rétablissement des CHSCT de plein exercice avec toutes leurs prérogatives ».

VOTE 21 votants : 18 POUR, 2 CONTRE et 1 Abstention

- § 50 ? **(Orsay)** Pas d'amendement à proposer, mais un étonnement sur ces revendications ; à discuter ; ont-elles été décidées quelque part ?

Pas de vote : c'est une remarque

- § 55 : **(ESPCI)** rajouter un 55bis : « Elle exige l'abandon du SNU, dispositif de caporalisation de la jeunesse »

Note : c'est le même amendement que celui proposé par Orsay pour la Résolution 2 § 11 ; à voir si on garde les deux ou si on complète, par exemple, le § 55 !

VOTE : Abandon et reporter à la Résolution 2

- § 57 : **(ESPCI)** rajouter un 57bis : - l'abrogation des contrats de missions, chaires juniors et autres dispositifs de précarité récemment mis en place la LPR.

Même remarque que la note précédente, avec le § 127 sur la recherche proposé par Orsay.

VOTE : abandon, reporter à la §127

- § 66 : **(Marseille)** Remplacer les mots en gras : « Le capitalisme épuise la terre et le travailleur ». Le productivisme est **climaticide** à l'échelle mondiale. On assiste à un véritable accaparement des ressources par une poignée de grands groupes industriels. C'est tellement intense et massif, qu'aujourd'hui une partie

grandissante du monde du travail est en crise à cause de l'**impact climatique**. Il y a des régions où on ne peut plus vivre ni travailler, où tout a été saccagé, pollué, détruit, par les groupes industriels qui ont délocalisé plus loin.

Remplacer « climaticide » par « **écocide** »

Et « de l'impact climatique » par « **des impacts environnementaux** »

Argumentaire :

la mention « climat » est plus réductrice « qu'environnemental » et les travailleurs sont aussi et surtout affectés par les pollutions de nos milieux de vie et de travail bien avant que cela n'apparaisse sur le climat. Il n'est pas question ni de hiérarchiser les problèmes, ni les maux, mais nous devons pointer/dénoncer l'ensemble de ces dérives et de leurs conséquences. : exple : pollutions des aquifères par l'exploitation des gaz de schistes, les pratiques agricoles controversées des industries agricoles, les polluants des eaux et des sols (Chlordécone, glyphosate, chloroéthènes, hydrocarbures, métaux lourds, etc...), mais il faut aussi considérer le caractère écocide du point de vue des espèces (végétales et animales) affectées par des pratiques de production intensive (exple : huile de palme versus les animaux, etc...).

VOTE 21 votants : 20 pour et 1 abstention

- § 69 : **(Marseille)** Remplacer la partie en gras : « Les gouvernements signent des traités de libre échange qui permettent le commerce international à l'autre bout du monde. **La politique industrielle qui perfuse des grands groupes et des filières avec de l'argent public, sans condition ni contrepartie et qui délocalisent vers des pays à moindre coût social et ou énergétique ou dans des paradis fiscaux dès que la productivité baisse.** Le « climat et la biodiversité », autant que le « capital » ou la « mondialisation », doivent être compris et considéré·es collectivement par tous les syndiqué·es comme des leviers de lutte au travail. »

Par

Nos dirigeants politiques perfusent avec de l'argent public les grands groupes et des filières, sans condition ni contrepartie **alors qu'ils délocalisent les activités** vers des pays à moindre coût social et ou énergétique ou environnementaux dès que la productivité baisse. **Parallèlement ils optimisent leurs rentabilités par des stratégies fiscales voir d'évasion dans des paradis fiscaux.**

Argumentaire :

mal formulé : la politique industrielle peut être porté aussi bien par un état que par des industrielles... là il s'agit bien des politiques publiques donc des choix des dirigeants politiques ...

La référence à « dans des paradis fiscaux » dans un propos sur la délocalisation de l'outil de production est hors de propos. Le mécanisme en question est lié à la dissimulation des gains pour des raisons fiscales, et non lié à l'optimisation des coûts de production... l'argument lié à l'optimisation fiscale est recevable aussi mais pas dans une même phrase car ca relève d'une autre outil de privatisation des ressources.

VOTE 21 votants : 21 pour

- § 71 : **(Marseille)** Remplacer la deuxième phrase : « Les mesures prises par les États se traduisent par des politiques d'austérité et font porter sur les plus précaires une transformation très dure des modes de vie et de travail, avec des mesures coercitives. **La CGT doit proposer un projet alternatif à tou·tes les travailleur·ses pour le climat, leurs conditions de vie et de travail.** »

Par : « La CGT doit proposer à tou·tes les travailleur·ses un projet alternatif **respectueux de l'environnement afin de préserver** le climat, leurs conditions de vie et de travail.

Argumentaire :

la mention « climat » est plus réductrice « qu'environnemental ».

VOTE 21 votants : 21 pour

- § 77 : **(Marseille)** Remplacer la partie en gras : « Les étudiant·es et les lycéen·nes sont engagé·es en faveur de la transition écologique. Ils et elles mettent la pression sur leurs écoles et leurs universités afin qu'elles abordent de front les questions écologiques au niveau de leur enseignement. Ils et elles critiquent le monde académique, **une recherche trop axée sur les intérêts à court terme des multinationales**. Il y a beaucoup d'exemples d'associations, de chartes et de déclarations. »

Par « **un pilotage exacerbé de la** recherche trop axé sur les intérêts à court terme des multinationales. »

Explication : La recherche n'en est pas la cause, mais elle le subit par le fait des pilotages (AAP etc...).

VOTE 21 votants : 21 pour

- Après le § 78, mettre un § 78bis : **(Villejuif)**

« La FERC-CGT encourage et soutient la recherche qui contribue à la prise de conscience de l'urgence climatique **environnementale**. Grâce à elle, scientifiques et citoyens disposent de données fiables qui aident non seulement à la compréhension de cette question cruciale, mais surtout à la nécessité d'y faire face par une large mobilisation sociale et politique »

Argumentation : le §77 parle des jeunes qui critiquent l'orientation de la recherche académique « trop axée sur les intérêts des multinationales » et donne ainsi l'impression qu'il n'existe pas d'autre type de recherche sur la question climatique. Or, plusieurs labos et plusieurs collègues développent cette expertise, y compris dans le cadre du CIEG.

VOTE 20 votants : 20 pour

- § 105 Ajout à la fin de la phrase **(Villejuif)** : « **et des libertés académiques** ».

VOTE 21 votants : 21 pour

- § 127 **(Villejuif)** Changer : « les défis... sociétaux » par « les défis... **de la société** »

Argumentation : le terme « sociétaux » est connoté et pourrait sous-entendre que ce qui est « sociétal » ne concerne pas le mouvement social et la société dans son ensemble.

Nous ne faisons pas d'amendement spécifique recherche car la section d'Orsay en a déjà un.

Après le § 127 (ou intégré à celui-ci, cela dépend de l'amendement d'Orsay), mettre un **§ : 127 bis** :

« Considérant que la connaissance est un droit humain universel et un bien commun de l'humanité, la FERC-CGT œuvre pour la promotion de la science ouverte en lien avec les Objectifs du développement durable de l'ONU. La FERC-CGT veillera en particulier à ce que science ouverte ne soit pas accaparée par les Gafam et ne devienne pas un prétexte de captation de la connaissance par les intérêts capitalistes »

Argumentation : la promotion de la science ouverte est aujourd'hui un enjeu crucial non seulement pour le monde de la recherche, mais aussi pour celui de l'éducation (y compris populaire) et en général pour la société. Tout le monde soutient en apparence la science ouverte, mais ses « défenseurs » officiels ne tiennent pas compte des risques inhérents à son développement contre lesquels il faut se prémunir. Une vision syndicale et politique de la science ouverte est nécessaire.

VOTE 21 votants : 21 pour

- §127 : **(Orsay)** la recherche. Il n'y a vraiment pas grand-chose sur le sujet et rien de concret par rapport aux lois. Ajouter :

« Avec la crise sanitaire, nous avons pu constater, tout à la fois, la formidable capacité des équipes scientifiques à inventer des vaccins et la lamentable stratégie des gouvernements et des multinationales de l'industrie pharmaceutique qui, en refusant de mettre les brevets en libre accès et en refusant de partager la technologie et le savoir-faire, ont engendré des centaines de milliers de malades et de morts dans les pays les plus pauvres de la planète. Cela a également favorisé l'apparition de nouveaux variants et par voie de conséquence, l'amplification de la pandémie. »

« Il y a urgence à mobiliser des moyens importants et pérennes pour la recherche et le développement, pour des investissements publics de haut niveau, notamment dans la recherche fondamentale, étape absolument indispensable en amont de la recherche appliquée. A cette fin, l'existence des organismes nationaux de recherche est absolument indispensable. La France doit respecter l'objectif de consacrer au moins 3 % de son PIB au secteur recherche & développement dont un tiers consacré à la recherche publique. »

« Il faut abroger la LPR, et son cortège de mesures qui ne sont que la poudre aux yeux pour les finances, et qui amplifient la précarité avec notamment une attaque contre nos statuts : il faut abroger les CDI de mission et les Chaires juniors et les remplacer par des postes de fonctionnaires, à la hauteur des besoins. Il faut remplacer le système des primes individuelles (rifseep, ripec) par une prime identique en fonction du grade, avant intégration au salaire indiciaire.»

« Il faut revenir à un financement des unités de recherche majoritairement récurrent et supprimer l'ANR. L'évaluation des agents et des recherches doit être effectuée par les pairs, de façon collégiale. »

« Il faut supprimer le cadeau fiscal du crédit impôt recherche (CIR), qui a largement démontré son inefficacité, et affecter la somme correspondante à des actions incitatives de recherche scientifique évaluées a priori ET a posteriori par une instance indépendante. »

VOTE 19 votants : 19 pour

- §127 : **(ESPCI)** Rajouter un §127 bis : - La mise en place de la LPR, à la suite des LRU Pécresse et Fioraso des gouvernements précédents, est un pas en avant dans la privatisation de la recherche publique. Elle vise à assurer la prédominance de la recherche sur projets, notamment via l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), au détriment d'un financement d'État récurrent des unités, seul à même de garantir des recherches sur le long terme indépendantes d'intérêts privés. Les dispositifs supplémentaires de précarité qu'elle contient comme les contrats de missions et les chaires juniors, visent à mettre en place un nouveau système d'organisation de la Recherche, avec des équipes à durée de vie limitée à celle d'un projet et composées essentiellement de non-titulaires. Dans le même temps, le gouvernement entend avancer vers la remise en cause des organismes publics nationaux de recherche, en les fondant dans les universités et en remettant en cause le statut de chercheur à plein temps.

La FERC combat pour l'abrogation de la LPR et de tous ses dispositifs de précarité. Pour assurer le nécessaire développement de la recherche publique dans toutes ses composantes, fondamentales comme finalisées, elle exige :

- Le maintien de tous les organismes publics nationaux de recherche, avec toutes leurs prérogatives
- Le recrutement annuel de 5000 titulaires dans toutes les catégories, de l'agent technique au Directeur de Recherche, et le maintien du statut de chercheur à temps plein
- le rétablissement d'un financement d'Etat prédominant pour les unités
- La suppression de l'ANR et la réattribution aux unités de ses fonds dédiés à la recherche sur projets
- la suppression du crédit d'impôt recherche (CIR), essentiellement utilisé pour la spéculation et les profits, et le transfert des fonds vers la recherche publique et l'université
- la suppression de l'Agence d'Evaluation HCERES

Les deux propositions se rejoignent...

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 137 bis : **(Marseille)** Il manque une mention sur l'IA (intelligence artificielle). Ajouter un § 137 bis :

« La FERC bénéficie d'un positionnement stratégique pour animer des réflexions avec ses organisations sur l'intelligence artificielle et les dérives qu'elle pourrait susciter tant au niveau de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la Recherche que dans la société civile. Elle doit demeurer un outil, mais nous devons rester vigilant face aux dangers ou dévoiements qu'elle représente. »

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 144 : **(Orsay)** ajouter « ... dans le respect de l'indépendance et des prérogatives de chacun. » Ça été retenu au congrès confédéral...

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 144 : **(ESPCI)**. Modifier « La FERC doit se rapprocher des organisations syndicales et des associations dans le but de construire des coalitions de luttes » en « **La FERC doit travailler avec les organisations syndicales et associations partageant nos revendications dans le but de construire des coalitions de luttes** »
Les deux propositions sont proches...

VOTE : Abandon de la section

Réso 2

- §11 : **(Orsay)** abrogation du SNU, affectation des budgets prévus à l'Education nationale, à la Jeunesse et au sport.

VOTE 19 votants : 19 pour

- §25 : **(Orsay)** on met les CPJ dans le titre et on n'en parle pas ensuite... On a proposé un amendement au Réso 1, § 127, où on demande la suppression des CJ. A la Réso 2, on parle surtout des doctorants. Les CJ sont une forme de précarité très particulières ; on peut ne pas en reparler ici.

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 36 : **(INSERM)** Depuis plusieurs années désormais, la FERC s'engage aux côtés de la jeunesse dans les mobilisations qui affirment « fin du mois monde, fin du mois, même combat ! ».

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 38 : **(INSERM)** La FERC porte, avec ses organisations, la nécessité d'avoir différentes actions sur les bâtiments scolaires, **universitaire et tous les bâtiments hébergeant une activité de son secteur.**

VOTE 19 votants : 19 pour

- § 43 : **(INSERM)** la transparence totale sur les risques environnementaux et notamment une véritable campagne de désamiantage des établissements scolaires, **universitaire et accueillant une activité de recherche et de Culture** dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 et une prise en charge des personnels exposés avant 2021

VOTE 19 votants : 19 pour

Réso 3

- § 3 : **(INSERM)** Notre fédération couvre des champs très différents. Beaucoup de nos secteurs sont concernés par une précarisation accrue des personnels, accentuée par la logique de mise en concurrence et de marchandisation de nos secteurs (notamment par les appels d'offres, les appels à projet **pour la recherche** et la financiarisation de l'Éducation).

VOTE : Abandon de la section

Réso 4

- § 34 (**Villejuif**) Compléter à la fin : « Ce climat nauséabond donne également confiance aux groupes réactionnaires qui visent à entraver ou à annuler des manifestations scientifiques et à réécrire l'histoire au nom de la "liberté d'expression" prétendument menacée par l'avènement du "politiquement correct" et du "wokisme" »

Argumentation : les menaces ne sont pas seulement violentes comme il est mentionné dans ce §. Les menaces insidieuses et la guerre idéologique menée par les réactionnaires (parfois des personnes bien en vue dans le monde académique et qui passent bien dans les médias) se multiplient et doivent être prises au sérieux.

VOTE 18 votants : 18 pour

- § 37 (**Marseille**) Remplacer le mot en gras : « pouvant alimenter différents réseaux sociaux et aider les organisations à développer leur propre mode de communication, en mettant en réseau les camarades pour une « **riposte** syndicale numérique » ».

Par « **communication** », et ajouter un § 37 bis :

« Il nous appartient d'être là où se trouvent les jeunes et notamment les jeunes salariés. Cela implique d'investir réellement et efficacement les réseaux sociaux tout en les éduquant vers l'usage de réseaux plus éthiques et indépendants comme cela existe ailleurs en Europe. »

Argumentaire :

Cette approche est insuffisante et le § 37 bis proposé a pour objectif de combler le manque. »

ERREUR Réso 3

VOTE 19 votants : Abandon « communication » et vote pour l'ajout §37bis : 19 pour

VOTE sur l'ensemble des amendements 19 votants : Si les amendements recherche repris, vote document d'orientation 19 pour ; si amendements non repris donne mandats au délégué-e-s pour pondérer le vote

5. Questions diverses

- Soutien à Akim O., chercheur- déclassement jury d'admission (demande de la section Paris Nord
Le syndicat ne soutiendra pas financièrement le collègue : manque de précisions, d'éléments sur la stratégie juridique

VOTE 19 votants : 19 pour